

# FICHE DE SYNTHÈSE – COMPÉTENCES DU MAIRE (FRANCE)

## **Statut du maire**

Élu par le conseil municipal pour un mandat de 6 ans. Il exerce une double fonction : exécutif de la commune et représentant de l'État.

## **1. Exécutif communal**

- Exécute les délibérations du conseil municipal
- Prépare et exécute le budget communal
- Gère le patrimoine communal
- Dirige les services municipaux
- Signe les marchés publics et contrats
- Représente la commune en justice

## **Urbanisme**

- Délivre les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables)
- Applique le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Gère la voirie, l'éclairage public et les équipements communaux

## **2. Autorité de police administrative**

- Assure la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques
- Prend des arrêtés municipaux
- Réglemente la circulation et le stationnement
- Prévention des risques naturels et sanitaires
- Dirige la police municipale (si existante)

## **3. Représentant de l'État**

### **Officier d'état civil**

- Enregistre naissances, mariages et décès
- Célèbre les mariages
- Délivre les actes d'état civil

### **Officier de police judiciaire**

- Constate certaines infractions
- Dresse des procès-verbaux

### **Organisation des élections**

- Organise les élections
- Préside les bureaux de vote
- Transmet les résultats officiels

## **4. Action sociale**

- Président du CCAS
- Mise en œuvre des aides sociales communales
- Actions en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficulté

## **5. Limites**

- Respect strict des lois et règlements
- Contrôle de légalité exercé par le préfet
- Ne peut intervenir hors des compétences communales

## **Synthèse**

Le maire est à la fois gestionnaire local, garant de l'ordre public, représentant de l'État et acteur social de proximité.